AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 17-4-75028887

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 86-36-24)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 93, rue de Curambourg - 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS
C.C.P. : La Source 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
~~30 Francs~~
50 Francs

BULLETIN TECHNIQUE N° 50

14 AVRIL 1975

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER

Nous confirmons les indications données dans nos précédents Bulletins.

Le réchauffement très sensible observé depuis quelques jours accélère la maturation des périthèces. Les projections d'ascospores augmentent. Elles vont devenir rapidement très importantes.

Dans tous les vergers insuffisamment protégés, il est donc nécessaire d'effectuer un traitement le plus rapidement possible, la protection des arbres devant rester maintenant aussi parfaite que possible.

OIDIUM DU POMMIER

Les conditions climatiques ont été jusqu'à présent peu favorables à l'Oïdium. Toutefois, dans les vergers fortement contaminés l'année précédente, il est conseillé de profiter du traitement dirigé contre la Tavelure pour lutter contre cette maladie.

CHENILLES DEFOLIATRICES - PUCERONS - PSYLLES DU POIRIER

Les basses températures que nous avons subies pendant plus d'un mois ont eu pour conséquence d'arrêter ou de ralentir considérablement l'évolution de ces différents ravageurs.

Avec le relèvement des températures, ils reprennent leur activité et risquent de causer rapidement des dégâts.

Si un traitement ne semble pas s'imposer immédiatement, il est indispensable de surveiller attentivement les vergers afin de pouvoir intervenir le cas échéant.

MONILIA DU CERISIER ET DU PRUNIER

Les indications données dans nos Bulletins précédents restent toujours valables.

CULTURES OLEAGINEUSES

CHARANCON DE LA TIGE - MELIGETHES - CHARANCON DES SILIQUES

Le relèvement très sensible des températures va certainement favoriser l'activité de ces différents ravageurs.

CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA : dans la plupart des cultures, les colzas ont atteint et même dépassé la hauteur de 20 cm à partir de laquelle ce ravageur ne peut plus faire de dégâts importants.

Les températures anormalement douces du mois de Février ont favorisé une sortie très précoce du charançon de la tige. Des piqûres, des pontes et même des éclatements de tiges sont maintenant observés dans certaines cultures insuffisamment protégées.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

MELIGETHES : le nombre des méligèthes augmente rapidement dans les cultures.

Nous rappelons que les méligèthes sont d'autant plus dangereux que les colzas sont peu développés et que les boutons sont encore petits. La lutte contre ce ravageur devient inutile dès que la floraison a débuté.

CHARANCON DES SILIQUES : comme pour les méligèthes, le nombre des charançons des siliques risque d'augmenter très rapidement.

Le seuil d'intervention a été fixé à un charançon par plante en faisant l'observation loin de la bordure du champ (20 mètres au moins).

Dans toutes les cultures où une intervention contre le méligèthe se justifie et où l'on peut observer la présence de ces ravageurs, il est souhaitable de choisir dans la liste qui est parue dans le numéro de Mars de la revue "PHYTOMA" un produit et une dose efficaces contre ces deux ravageurs même si le seuil d'intervention contre le charançon des siliques n'est pas atteint.

CULTURES LEGUMIERES

MALADIE DES TACHES ROUGES DU FRAISIER

Les conditions climatiques actuelles deviennent à nouveau favorables à cette maladie. Il y a donc lieu de renouveler l'application conseillée dans notre Bulletin du 5 Mars.

MOUCHE DU CHOU

Par suite du radoucissement, les sorties deviennent plus nombreuses dans les élevages. Nous rappelons que les méthodes de lutte ont été précisées dans notre Bulletin du 5 Mars.

TOUTES CULTURES

PROTECTION DES ABEILLES

Nous rappelons les indications données dans notre Bulletin du 25 Mars :

L'arrêté ministériel du 25 Février 1975, paru au Journal Officiel du 7 Mars 1975, concerne les dispositions relatives à l'application des produits antiparasitaires à usage agricole.

Nous précisons que seules les matières actives suivantes sont reconnues non toxiques pour les abeilles : CHINOMETHIONATE, CHLORPHENAMIDINE, DICOFOL, DIETHION, ENDOSULFAN, HYDROXYDE DE TRICYCLOHEXYLETAIN, PHOSALONE, PYRETHRINES SYNERGISEES, ROTENONE, TETRADIFON, TETRASUL, TOXAPHENE et POLYCHLOROCAMPHANE.

Dans la revue Phytoma, à la page 42, il y a deux erreurs qu'il convient de rectifier : les mentions non dangereux pour les abeilles ne s'appliquent pas au CARBOPHENOTHION et au DRAZOXOLON mais au CHINOMETHIONATE et à l'ENDOSULFAN.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles

G. RIBAULT
B. LELIEVRE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire "CENTRE"

G. BENAS